

Les étiquettes autocollantes sont des produits accessoires aux kits pour les trois contenances actuellement utilisées : 250 grammes, 500 grammes et 1 kilogrammes.



Nous retrouvons les mentions obligatoires réglementaires :

1. Origine France.
2. Poids net (250g, 500g 1kg).
3. A consommer de préférence avant jj/mm/aaaa. La date est à inscrire par l'apiculteur lors de la mise en pot. « A consommer de préférence avant » : la DDM (Date de Durabilité Minimale) est supérieure à 18 mois après la mise en pot et l'indication de l'année est suffisante. A titre d'exemple, vous pouvez inscrire 2022 ou 22/08/2022. <https://www.inc-conso.fr/content/alimentation/etiquetage-duree-de-vie-des-denrees-alimentaires> .
4. Identité de l'apiculteur : ces informations, obligatoires, sont à saisir dans le formulaire de commande d'étiquettes du site du syndicat. Cette obligation est précisée dans le texte en vert dessous « *Ce label engage la responsabilité de l'apiculteur qui doit indiquer son identité sur ce label ou sur le récipient* » : cette mention implique que l'identité de l'apiculteur doit figurer sur le récipient et non sur le couvercle.

Nous retrouvons les mentions qualitatives :

1. PRODUIT DE MONTAGNE est un label européen attribué en référence à des zones de montagne définies par le Parlement européen (cf l'article 18 du décret européen UE/1257/1999) Pour la région AURA vous trouverez toute l'information dans la dernière version sur leur site <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/PRODUIT-DE-MONTAGNE-evolution-de>
2. APICULTEUR RECOLTANT : cette mention indique qu'il s'agit de l'apiculteur qui assure l'ensemble de la chaîne de production, extraction, mise en pot. Les conditionneurs ne répondent pas à ce critère.
3. L'image déposée du Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie : cette image, déposée auprès de l'INPI précise que le miel contenu dans le pot a été produit et récolté en Haute Savoie.

L'utilisation des étiquettes du Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie garantit l'origine locale du miel. L'apiculteur a donc l'obligation de se conformer à ces indications et engage l'image du Syndicat.